



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 112616

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le traitement du mélanome. Le mélanome est un cancer de la peau contre lequel il n'existe aucun traitement à part la chimiothérapie. Cette dernière permet de réduire la taille des tumeurs mais n'évite pas les récives. Après le diagnostic, l'espérance de vie moyenne des personnes qui souffrent de mélanome est de 9 mois et moins de 20 % des malades survivent après deux ans. Récemment, un nouveau mode de traitement de la maladie a été présenté au congrès européen de recherche en cancérologie. « Ce traitement repose sur la suppression de certaines cellules immunitaires appelées lymphocytes T-régulateurs dont le rôle est d'empêcher le système immunitaire de réagir de manière intempestive. Le but de la manoeuvre est que ce dernier reste en éveil et attaque efficacement les cellules cancéreuses. » Une première étude a montré que « l'inhibition des cellules T-régulatrices grâce à la toxine diphtérique a permis à 5 volontaires sur 7 de voir leur tumeur stabilisée ou diminuer de volume ». Une deuxième étude est parvenue « à bloquer les lymphocytes T-régulateurs grâce à des anticorps spécifiques de ces cellules. Résultats : 24 malades sur les 25 volontaires étaient encore vivants dix-sept mois après le début de l'expérimentation. Parmi eux, 3 étaient en rémission ». Selon les professionnels, « il faudra plusieurs années avant de savoir si cette stratégie thérapeutique est efficace à grande échelle ». Les espoirs sont grands car, si cette technique fait ses preuves, « elle pourrait être utilisée dans le traitement d'autres cancers tels que ceux du sein, du rein ou de l'oesophage ». Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la recherche sur le cancer, d'une part, et de connaître son avis sur ce nouveau mode de traitement du mélanome, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112616

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12904